

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 07 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 1 octobre 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe  
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,  
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier  
SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame  
Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier  
KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE,  
Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilynne LANTRAIN, Madame  
Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

M. Jean-Antoine GALLEGO à M. Bruno POIGNANT.  
Mme Nicole BROCARD à M. Didier SALAÛN.  
Mme Valérie RODD à M. Olivier ZANINETTI.  
Mme Rosa SAADI à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Julien PARFOND à Mme Sandra CARVALHO.  
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.  
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Véronique CHEVILLARD

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 et R. 2321-1,  
Vu l'avis N° 2012-05 du 18/10/2012 du Conseil de normalisation des comptes publics,

Considérant qu'il faut ajuster l'inventaire afin qu'il soit conforme avec les écritures comptables du Trésor public et régulariser les défauts d'amortissements des années antérieures,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

**ARTICLE UNIQUE** : AUTORISE la comptable du SGC de Vincennes à régulariser le défaut d'amortissements sur les exercices 2021 à 2023 du compte 21321 par une écriture non budgétaire en utilisant le compte 1068 selon le schéma suivant :

- Débit compte 1068 : 106 277,35€
- Crédit compte 281321 : 106 277,35€

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 10 octobre 2024

Secrétaire de séance  
Véronique CHEVILLARD



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne